



- ARRETE MODIFICATIF N° 2019/016 -

Portant modification de l'arrêté n° 2019/014 du 24 septembre 2019 portant ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du zonage d'assainissement sur le territoire de l'ancienne CA3F

Le Président de Saint-Louis Agglomération,

- VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-10 et R.2224-8
- VU la délibération du Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération en date du 24 février 2016 adoptant le projet de zonage d'assainissement et autorisant le lancement d'une enquête publique
- VU le dossier technique et administratif à soumettre à l'enquête publique établi à cet effet
- VU l'arrêté n° 2019/014 du 24 septembre 2019 portant ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du zonage d'assainissement sur le territoire de l'ancienne CA3F
- VU la décision du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 24 octobre 2019 désignant Monsieur Jean-Claude NIEDERGANG commissaire enquêteur en remplacement de Monsieur Jean-Pierre VALLET empêché

CONSIDERANT l'empêchement du commissaire-enquêteur initialement prévu et son remplacement par le Tribunal Administratif de Strasbourg, il est nécessaire de modifier les articles 2 et 3 de l'arrêté initial n°2019/014 du 24 septembre 2019 afin de modifier les dates de l'enquête et les dates des permanences assurées par le commissaire-enquêteur. Les autres articles de l'arrêté n°2019/014 restent inchangés.

ARRETE :

- Article 1 :** Monsieur Jean-Claude NIEDERGANG, désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 24 octobre 2019, assumera les fonctions de commissaire enquêteur.
- Article 2 :** Le dossier technique et administratif ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au sein des 10 mairies et au Siège de Saint-Louis Agglomération du 29 octobre 2019 au 29 novembre 2019 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et y apporter ses observations. Ces documents seront consultables aux heures habituelles d'ouvertures des mairies et de l'agglomération ainsi que sur le site internet de Saint-Louis Agglomération. Pour répondre aux demandes d'informations présentées par les administrés, Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public comme suit :

Lieu	Date	Heure
Mairie de Saint-Louis	Mardi 29 octobre 2019	de 10h00 à 12h00
Mairie de Huningue	Mardi 29 octobre 2019	de 14h00 à 16h00
Mairie de Hésingue	Mardi 5 novembre 2019	de 9h30 à 11h30



Mairie de Hégenheim	Mardi 5 novembre 2019	de 14h00 à 16h00
Mairie de Buschwiller	Mercredi 13 novembre 2019	de 10h00 à 12h00
Mairie de Blotzheim	Mercredi 13 novembre 2019	de 14h30 à 16h30
Mairie de Village-Neuf	Jeudi 14 novembre 2019	de 10h00 à 12h00
Mairie de Rosenau	Jeudi 14 novembre 2019	de 14h00 à 16h00
Mairie de Bartenheim	Mardi 26 novembre 2019	de 10h00 à 12h00
Mairie de Kembs	Mardi 26 novembre 2019	de 14h00 à 16h00
Saint-Louis Agglomération	Vendredi 29 novembre 2019	de 14h30 à 16h30

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par lettre recommandée à Monsieur le commissaire enquêteur à Saint-Louis Agglomération, Place de l'Hôtel de Ville, CS50199, 68305 SAINT-LOUIS Cedex. Ces courriers seront annexés au registre d'enquête.

- Article 3 :** Les autres dispositions de l'arrêté n°2019/014 du 24 septembre 2019 restent inchangées.
- Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels des mairies et du Siège de Saint-Louis Agglomération.
- Article 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Article 6 :** Le Président de Saint-Louis Agglomération et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Préfet du Haut-Rhin, au commissaire enquêteur, au Président du Tribunal Administratif de Strasbourg et aux mairies concernées.

Fait à Saint-Louis, le jeudi 24 octobre 2019

SOUS-PRÉFECTURE
28 OCT. 2019
de MULHOUSE

Le Président,

Alain GIRNY

